



**Rectorat de l'académie de  
Poitiers  
Direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Vienne**

**Direction des Ressources  
Humaines**

**Division des personnels  
enseignants**

**DPE 5  
Bureau du premier degré**

Affaire suivie par :

Alice GARCIA  
Cheffe de bureau  
05.16.52.63.02

Romain PATHÉ  
Adjoint à la cheffe de bureau  
05.16.52.63.01

[dpe5@ac-poitiers.fr](mailto:dpe5@ac-poitiers.fr)

**Rectorat de Poitiers-  
DSDEN de la Vienne  
Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le  
Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers cedex  
Adresse des bureaux**

**Date : Le 5 décembre 2018  
N° note de service : DPE 5 - 18 - 2018**

## **Demandes de changement de département des professeurs des écoles stagiaires de l'académie de Poitiers pour la rentrée scolaire 2019**

### **Destinataires**

#### **Pour attribution :**

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles stagiaires

#### **Pour information :**

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

J'ai l'honneur de vous informer que mes services examineront les demandes de changement de département au sein de l'académie de Poitiers, présentées par les professeurs des écoles stagiaires en 2018-2019.

Les demandes des enseignants stagiaires soumis à une prolongation de stage et dont la date de titularisation serait reportée après la rentrée, ne pourront être prises en considération, l'exeat ne pouvant être prononcé au-delà du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Je précise que le maintien de cette procédure est conditionné par le strict respect du principe de permutation, les départements concernés conservant chacun leur effectif de professeurs des écoles stagiaires.**

Le nombre de demandes susceptibles d'aboutir demeurant de ce fait très limité, **les critères d'appréciation essentiels pris en considération sont d'ordre familial (priorité au rapprochement de conjoint et au nombre d'enfants à charge) ou au titre du handicap.**

Si vous souhaitez changer de département, je vous prie de renvoyer le formulaire joint en annexe directement à la division des personnels enseignants – bureau DPE 5, ainsi qu'à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département dans lequel vous êtes affecté(e) cette année,

➤ **au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019.**

Ces demandes ne devront porter que sur un département de l'académie. Elles devront être motivées et accompagnées de pièces justificatives.

Un groupe de travail académique examinera l'ensemble des demandes le vendredi 8 février 2019.

Armel de la Bourdonnaye

  
Recteur de l'académie de Poitiers,  
Chancelier des universités

Annexe jointe : Formulaire de demande de changement de département